



L a u s a n n e

AU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 10 octobre 2014
C.24/43 – bv - LSP

Maison du Livre et du patrimoine (MLP) - Ouverture d'un compte d'attente pour études liées aux coûts du déménagement et des équipements mobiliers

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En date du 26 mars 2013, le Conseil communal a approuvé les intentions de la Municipalité concernant la construction coordonnée du pont et de la Maison du Livre et du Patrimoine (MLP) dans le cadre de la liaison Vigie-Gonin figurant au programme du réseau-t selon les termes du préavis N° 2012/31. Il a également accepté les échanges fonciers en approuvant les conventions de manière définitive et exécutoire tandis que la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Caisse de pensions du personnel communal à la suite du concours d'architecture, dont le bureau Background a été lauréat. Par ailleurs, la commission nommée pour examiner le préavis N° 2014/9 définissant le plan de quartier de la MLP a adopté ce dernier à l'unanimité en séance du 9 mai 2014.

La MLP regroupera les Bibliothèques Chauderon et Jeunesse, les Archives et le Centre Bd de la Ville de Lausanne, avec leurs dépôts respectifs. En tant que futur utilisateur de la MLP, le Service des bibliothèques et archives doit financer le déménagement de huit sites ainsi que l'équipement mobilier du futur bâtiment. Un montant de 4'550'000 francs est inscrit au plan des investissements pour les années 2014 à 2017 publié en septembre 2013. Compte tenu des investissements programmés pour la bibliothèque de la Sallaz (161'000 francs) et le renouvellement du système d'information des bibliothèques (875'000 francs), un solde de 3'514'000 francs est disponible pour les besoins de la MLP et fera l'objet d'un préavis ad hoc.

Vu la complexité du projet, conformément au droit des marchés publics, il s'avère nécessaire de lancer des mandats d'études pour la planification et l'estimation des coûts pour le déménagement des huit sites ainsi que l'évaluation des coûts pour l'ensemble des équipements mobiliers (espaces publics, administratifs et de stockage). De ce fait, la Municipalité, en sa séance du 28 mai 2014, a décidé l'ouverture d'un compte d'attente de 100'000 francs. Ce montant sera balancé ultérieurement sur le crédit d'investissement qui sera demandé au Conseil communal par voie de préavis.

Conformément à l'art. 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement à ce sujet dans sa séance du 27 août 2014.

En vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch